



Question écrite 21/15 de Mme Van Offelen concernant la formation aux premiers secours dans les écoles primaires uccloises.

Au dernier Conseil communal, nous avons approuvé le renouvellement de la Convention entre la Commune et la Croix-Rouge visant la formation par la Croix-rouge -jeunesse d'animateurs-relais parmi les membres du service de la Santé d'Uccle qui, à leur tour, seraient chargés de former aux premiers soins, par des animations, des enfants d'écoles primaires uccloises.

Je me suis réjouie de la poursuite de cette collaboration qui répond à une demande que j'avais formulée en mars 2018.

En effet, dans le cadre d'une interpellation conjointe avec M. Bruylant, j'avais suggéré au Collège de collaborer avec la Croix-Rouge pour qu'une formation adaptée à l'âge des enfants soit proposée dans toutes les écoles uccloises, avec comme priorité la prévention des accidents domestiques et l'enseignement des gestes qui sauvent et qu'Uccle devienne une commune-pilote dans ce domaine. Rappelons qu'en Belgique, on estime à seulement 15 % le nombre de personnes formées aux premiers secours, alors qu'en Norvège, ce pourcentage s'élève à 95 % et que ces formations sont dispensées dès l'âge de 7 ans.

Mes questions sont les suivantes :

- Combien de personnes-relais ont été formées ?
- Combien d'écoles uccloises (et lesquelles) et de classes ont bénéficié de ces formations ?
- Combien d'enfants ont suivi les modules de premiers soins « mission zéro bobo »?
- Combien de nouvelles demandes de formation ont été introduites par les écoles ? (et quelles écoles ?)
- Est-ce que la contribution financière de 6 euros par enfant présente un obstacle à leur participation ?
- Quel est le retour des animateurs-relais, les leçons apprises ?
- Est-il envisagé d'étendre ces formations aux écoles maternelles par le module «ma maison, ma sécurité et moi » qui vise à prévenir les accidents domestiques ?

Chaque minute, voire chaque seconde, compte pour sauver des vies ! Je félicite le Collège et les services communaux pour toutes leurs initiatives dans ce domaine (outre la formation des enfants dans les écoles, le placement de défibrillateurs, la formation du personnel communal, la formation d'enfants dans le cadre d'activités du parascolaire etc).

Réponse :

Le Collège remercie Mme Van Offelen pour l'intérêt qu'elle porte aux animations « zéro bobos » organisées par le service de Promotion de la Santé communale d'Uccle.

La nouvelle convention récemment signée s'intègre dans le cadre de la continuation du projet pilote initié en 2018 et qui pourra se poursuivre durant cette année. Elle a pour objet de former des animateurs-relais de modules de premiers soins au sein de nos écoles communales.

Depuis 2018, trois des 4 infirmières du service ont été formées. Trois ont quitté le service. La nouvelle convention permettra aux nouvelles recrues de se former.

Entre 2018 et 2020, 4 écoles (école des Eglantiers, école du Val Fleuri, école du Centre et école du Messidor), soit 10 classes de 25 élèves en moyenne ont bénéficié de cette formation. Chaque formation se compose de 2 modules de 1h45.

Cette année, 2 écoles ont demandé la formation (école du Val Fleuri et école du Centre) ; ce qui fait 4 classes (+/- 100 élèves).

Le projet étant subventionné, les 6€ ne constituent pas un obstacle à la participation des élèves. Le petit kit de grimage est fort apprécié par les enfants. Pour rappel, le matériel destiné à l'animation (hors kit de grimage) est mis à la disposition des animateurs par la Croix-Rouge jeunesse.

Les « retours », principalement ceux des enfants de troisième primaire, sont très positifs. Ils en parlent avec beaucoup d'enthousiasme à leur fratrie et à leurs parents. Malheureusement, trop peu d'écoles sollicitent le service pour l'organisation de cette animation au sein de leur établissement. D'autres animations proposées ont proportionnellement plus de succès (lavage des mains, brossage des dents, evras, écrans ...). La formation de nouvelles infirmières permettra de reproposer l'animation aux écoles.